

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance ordinaire du 29 mars 2016

Convocation du conseil municipal du 21 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal Fournier, Maire,

**Présents** : Pascal FOURNIER, Viviane CHATTEY, Alain MOREAU, Pascale GALLEY, Laure PLUMON, Cédric COURTEAUX, Christophe GIBIER, Renée DURAND, Claude CONVERSAT, Fabien JACQUEMINET, Franck DANGLARD, Emilie FOURNIER.

**Absente** : Agnès LEQUEUX

**Secrétaire de séance** : Christophe GIBIER

**Approbation du conseil municipal du 29 février 2016**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**1- Lotissement**

- Compte administratif et compte de gestion 2015

Le conseil municipal accepte le compte administratif et le compte de gestion 2015 du lotissement avec le résultat suivant :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	186 292.43 €	185 092.43 €
Recettes	<u>185 092.72 €</u>	<u>701 786.89 €</u>
Résultats 2015	- 1 199.71 €	516 694.46 €
Résultats antérieurs	<u>4 512.41 €</u>	<u>-21 786.89 €</u>
Résultats à reporter en 2016	<u>3 312.70 €</u>	<u>498 220.27 €</u>

Les résultats à reporter en 2016 seront inscrits au budget primitif 2016.

- Budget primitif 2016

Le conseil municipal vote le budget primitif comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses = recettes	835 774.69 €	819 213.41 €
Dont excédent cumulé	3 312.70 €	498 220.27 €

## 2- Tarifs communaux

### - Foyer :

Le conseil municipal fixe les tarifs de location du foyer communal. Ces tarifs seront applicables, pour toutes réservations nouvelles, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

	<u>Personnes de Germigny</u>	<u>Extérieures</u>
<u>Foyer :</u>		
Week-end	180 €	400 €
Journée en semaine	90 €	200 €
Petite salle	30 €	80 €
Association	50 € (forfait entretien)	400 €
1 journée en semaine (association)	50 €	200 €
Caution	500 €	500 €
<u>Sono :</u>		
Caution	350 €	350 €
Location	50 €	100 €

### - Les tarifs de concession de cimetière

Perpétuelle	100 €
Case au columbarium (30 ans)	450 €
Concession cinéraire (30 ans)	80 €
Taxe dispersion des cendres (jardin du souvenir)	50 €

### - Les tarifs de la restauration scolaire :

Ils seront fixés après avoir retenu le fournisseur suite à la consultation.

### - Assainissement :

Pour l'année 2016, le conseil municipal fixe :

Le prix du rejet d'assainissement à 1.95 € / m<sup>3</sup> au lieu de 1.75 € / m<sup>3</sup>

Le fixe pour charges à 40 € au lieu de 35 €.

## 3- Subventions aux associations

Le conseil municipal vote les montants de subventions destinées aux associations.

ADMR 150 €, Coopérative scolaire Germigny 1000 €, UNA 150 €. Pour un total de 1 300 €.

## 4- Assainissement

### - Compte administratif et compte de gestion 2015

Le conseil municipal accepte le compte administratif et le compte de gestion 2015 de l'assainissement avec le résultat suivant :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	66 105.30 €	45 586.07 €
Recettes	57 509.40 €	28 101.00 €
Résultats 2015	- 8 595.90 €	- 17 485.07 €
Résultats antérieurs	2 674.17 €	23 792.97 €
Résultats à reporter en 2016	- 5 921.73 €	6 307.90 €

Les résultats à reporter en 2016 seront inscrits au budget primitif 2016

- Budget primitif 2016

Le conseil municipal vote le budget primitif comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses = recettes	88 450.73 €	33 402.00 €

Amortissement des travaux 28 871.00 €.

Amortissement des subventions 8 592.00 €.

## 5- Commune

- Compte administratif et compte de gestion 2015

Le conseil municipal accepte le compte administratif et le compte de gestion 2015 de la commune avec le résultat suivant :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	632 108.45 €	126 201.86 €
Recettes	<u>685 425.96 €</u>	<u>13 882.00 €</u>
Résultats 2015	53 317.48 €	- 112 319.86 €
Résultats antérieurs	<u>135 329.41 €</u>	<u>49 291.53 €</u>
Résultats à reporter en 2016	<u>188 646.89 €</u>	<u>- 63 028.34 €</u>

Les résultats à reporter en 2016 seront inscrits au budget primitif 2016.

- Taxes communales

Le conseil municipal décide d'augmenter les taxes communales de 4 % pour palier à la diminution des dotations de l'état.

TH	15.94 %	au lieu de	15.36 %
FB	8.99 %	au lieu de	8.66 %
FNB	35.80 %	au lieu de	34.49 %
TP	18.18 %	au lieu de	17.52 %

Le montant attendu s'élève à la somme de 399 871.00 € au lieu de 376 772.00 €.

- Budget primitif 2016

Le conseil communal vote le budget primitif comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses = recettes	781 679.77 €	222 347.69 €

Le maire propose que les indemnités des élus soient diminuées de 10 %. Le conseil municipal refuse, avec 12 contre et 1 abstention, cette proposition.

## 6- Restauration scolaire

Le conseil municipal décide de lancer une consultation pour la fourniture de 100 repas dont 20 repas pour les enfants de maternelle pour l'année scolaire 2016-2017.

Les offres devront parvenir, en mairie, avant le 20 mai 2016.

## 7- Personnel communal

Le conseil municipal réorganise le secrétariat de mairie en prévision du départ en retraite d'un agent :

- Modification des horaires pour les agents, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016
- Modification des horaires du secrétariat à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.
- Pour information, un agent demande la reconduction de sa disponibilité pour convenance personnelle, et ce pour une année.

## 8- Questions diverses

### Vente de bois

Deux acheteurs ont transmis leur offre :

Monsieur Cébrunski pour 2 000 €

Monsieur Hennon pour 2 330 €

Le conseil municipal retient l'offre de Monsieur Hennon.

### SMBVA (Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon)

Il n'y avait pas le quorum, lors de la dernière réunion. Aucune décision n'a été prise.

La participation communale sera répartie comme suit :

80 % en fonction de la population

Et 20 % en fonction de la surface de la commune.

### Achat d'un aspirateur pour le foyer

L'offre présentée n'est pas retenue. Le conseil municipal trouve que le matériel n'est pas adapté au bâtiment et le tarif est élevé.

### PC Light

Un contact a été renouvelé avec l'association gérant la distribution internet. Le dossier suit son cours.

Prochaine réunion mardi 3 mai 2016 à 20 heures 30

La séance est levée à 23 heures 45.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Germigny, pour y être affiché le 4 avril 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le maire  
Pascal Fournier

